

ARGENTA PENSION FUND (en abrégé ARPE)

Fonds commun de placement à nombre variable de parts public de droit belge

Fonds d'épargne pension

Géré par Argenta Asset Management SA

Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

RPM Anvers, division Anvers 0700.529.248

Avis aux participants

Le conseil d'administration d'Argenta Asset Management SA, société de gestion d'ARGENTA PENSION FUND (en abrégé ARPE, désigné ci-après « le Fonds »), informe les participants du Fonds des modifications suivantes apportées au prospectus et au document d'informations clés du Fonds du 22 juin 2026 :

1- Changement de prestataire de services financiers

Le conseil d'administration d'Argenta Asset Management informe les participants au Fonds qu'à compter du 22 juin 2026, le service financier sera assuré par CACEIS BANK, Belgium Branch, une société anonyme de droit français agissant par le biais de sa succursale belge sise Avenue du Port 86c b320, 1000 Bruxelles.

L'organisme chargé du service financier du Fonds, CACEIS BANK, Belgium Branch, recevra une rémunération de 2 500 EUR par an. De manière exceptionnelle, ce montant peut être plus élevé lorsque les transactions doivent être saisies manuellement (par exemple, lorsqu'elles ne peuvent pas être envoyées automatiquement via Swift en raison d'un problème technique, ou lorsque les instructions doivent être envoyées par fax ou par courrier postal), auquel cas un maximum de 17 EUR par transaction manuelle sera facturé par l'organisme chargé du service financier du Fonds.

2- Modification de l'heure d'introduction des demandes de souscription ou de remboursement de parts ou de changement de compartiment

La société de gestion a décidé de modifier l'heure de réception des souscriptions, des remboursements (et des changements de compartiment), qui passe de 16h00 à 14h00.

3- Actualisation du règlement de gestion

Les participants sont également informés que le règlement de gestion du Fonds doit être modifié en conséquence. Les participants seront convoqués en temps utile à une assemblée générale extraordinaire.

Les participants concernés par ces changements peuvent sortir sans frais (hors taxes éventuelles) pendant un mois à compter de la publication du présent avis (le 22 mai 2026). Une sortie anticipée d'un fonds d'épargne pension peut toutefois avoir des conséquences fiscales. Les participants sont donc invités à s'informer dans le détail à ce sujet et à se reporter au titre « Régime fiscal » du prospectus pour plus d'informations sur les conséquences possibles.

Le présent avis est publié sur les sites web www.beama.be et <https://www.argenta-aam.be>.

Le prospectus, le document d'informations clés et les derniers rapports périodiques du Fonds sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais :

- auprès de la Société de gestion : ARGENTA ASSET MANAGEMENT, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers
- sur le site web <https://www.argenta-aam.be>
- auprès du prestataire de services financiers et distributeur ARGENTA BANQUE D'ÉPARGNE SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers jusqu'au 21 juin 2026 et auprès du prestataire de services financiers CACEIS BANK, Belgium Branch, avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles, à partir du 22 juin 2026.

Le conseil d'administration de la Société de gestion